



Angoulême, le 22 décembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Signalement au Parquet des faits survenus lors de la manifestation des « gilets jaunes » vendredi soir au parc de Bourgines

- - - - -

La préfète de la Charente a pris connaissance des faits graves qui se sont déroulés vendredi soir à Angoulême lors d'une manifestation de gilets jaunes, et notamment de la mise en scène macabre organisée au parc de Bourgines au cours de laquelle un pantin à l'effigie du président Macron a été décapité. Ces faits portent gravement atteinte tant à la personne qu'à la fonction du Président de la République. Elle tient à les dénoncer avec la plus grande fermeté.

Ces faits, susceptibles d'être qualifiés pénalement, ont immédiatement été signalés au Parquet près le tribunal de grande instance d'Angoulême en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale pour la mise en oeuvre de poursuites judiciaires.

Cette manifestation avait fait l'objet d'une déclaration en préfecture mais le détail de son déroulement n'avait pas été précisé.